

La Réserve de l'Ile de Terre à Saint-Marcouf (Manche)

par B. BRAILLON et M. BROSSELIN

Les îlots du Cotentin sont moins bien connus du public et même des naturalistes que les îlots de Bretagne. Si les Îles Chausey commencent à acquérir une notoriété, largement méritée par leurs paysages, un autre archipel de la Manche, beaucoup plus modeste par ses dimensions, recèle cependant une richesse ornithologique digne d'intérêt.

De Grandcamp-les-Bains sur la côte nord du Calvados à Saint-Vaast-la-Hougue sur la côte orientale du Cotentin, une ligne imaginaire rencontrerait en son milieu les Îles Saint-Marcouf, archipel rocheux de faible altitude, ancré à 7 kilomètres du rivage d'« Utah Beach ».

Si on peut évaluer à quelque 3 hectares la surface de l'Île de Terre, l'Île du Large en fait bien 5 ou 6. Sur cette dernière, un fort à la Vauban, de grande allure avec ses imposantes murailles et son minuscule port, sert de piédestal à un feu du Service des Phares et Balises. L'Île de Terre, moins haute, ne conserve que quelques pans de mur, vestiges d'une occupation humaine peut-être plus récente, mais en tout cas éphémère et sans intérêt.

Pourtant aux yeux du naturaliste, cet îlot est bien plus attirant, tant par la beauté de son couvert de *Lavatera arborea*, que par la présence d'une très importante colonie d'oiseaux de mer nicheurs, parmi lesquels le rare Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*.

Cette espèce qui s'établit par couples isolés dans les falaises picardes atteint là l'extrême sud-ouest de sa répartition en tant que nidificateur, abstraction faite des îles Chausey où elle niche aussi. A Saint-Marcouf la colonie présente l'originalité d'occuper un îlot plat, où l'architecture des nids propre à cette espèce, prend un relief extraordinaire. Il est curieux d'observer dans de telles conditions une espèce habituellement inféodée aux falaises et aux grands arbres.

Les trois Goélands de l'océan : argenté, brun et marin nidifient, eux aussi, en grand nombre. On peut trouver encore la ponte ou les poussins de quelques Huitriers pie au moins certaines années.

Ces radeaux du large, servent d'escale ou de reposoir à d'autres espèces. Y ont été observées en période de nidification : Cormoran huppé, Courlis cendré, Macreuse noire, Eider à duvet, Spatule blanche...



Fig. 1. — Nidification du Grand Cormoran à l'Île de Terre en 1966.

(Photo M. Brosselin)

D'autres oiseaux s'ils ne se posent pas croisent alentour, attirés peut-être par le remue-ménage de la colonie, ainsi en 1966 ont été repérés : le Pétrel Fulmar, le Guillemot de Troil et diverses espèces de Sternes.

C'est le D^r FERRY qui a le premier donné une estimation du nombre des oiseaux nicheurs à Saint-Marcouf, en 1959. Depuis, les bagueurs de la Faculté des Sciences de Caen ont procédé au recensement des colonies en 1965, 1966, 1967 et au baguage de quelques poussins de Grands Cormorans.

Effectifs nicheurs (nombre de couples)

Espèce	1959	1961	1965	1966	1967
Grand Cormoran	14	14	17	15-20	2-15
Goéland argenté	650	900	1500	1500	1500
Goéland brun	30	40	150	150	200
Goéland marin	2	3	1 ?	1 ?	3
Huitrier pie	1	2	?	0 ?	0 ?

Si les Goélands argentés sont à peu près répartis également sur les deux îlots, les Goélands bruns semblent opter de préférence pour l'île de Terre et les Goélands marins comme les Grands Cormorans ne se tiennent que sur celle-ci.

Les recensements indiquent une prospérité certaine des Laridés, et comme en Bretagne la progression des Goélands bruns est plus rapide que celle des Goélands argentés, Le statut du Goéland marin est plus précaire, la preuve de sa nidification n'a été obtenue qu'en 1967 bien que le comportement des adultes présents ait été assez significatif les années précédentes.

PROTECTION.

Si seuls les Goélands étaient en cause, il est bien évident qu'aucune mesure de protection ne serait justifiée. Mais il est à craindre que l'accroissement très rapide du nautisme, ne porte préjudice au fleuron de cet archipel, c'est-à-dire au Grand Cormoran.

En effet, si le 22 juin 1959, le Dr FERRY n'observait que des nids vides, les oiseaux s'étant enfuis au large à son approche. Le 13 juin 1965, 17 nids contenaient encore des œufs et de jeunes poussins dont 70 furent bagués. La nidification tardive de l'espèce et sa prolongation très en avant dans l'été a été confirmée en 1966 encore, puisque le 1^{er} juillet de cette année sur une quinzaine de nids, 4 contenaient 2 œufs et 4 autres 3 œufs, 13 bagues seulement furent posées sur des jeunes dont on a péniblement empêché la mise à l'eau prématurée.

Les poussins ont en effet une violente réaction de fuite devant l'homme qui les fait se précipiter dans les rochers et le ressac bien avant d'être capables de se débrouiller en mer ou même de regagner le nid une fois le danger écarté. Toute intrusion sur l'île d'un non spécialiste provoque donc une panique qui est fort préjudiciable à la reproduction de l'espèce et donc à sa pérennité en ces lieux.

Il n'est pas impossible que les pontes tardives observées ces dernières années soient des pontes de remplacement de couvée détruites antérieurement par des visites inopportunes, mais plus la saison s'avance moins les chances de réussite sont grandes ; il est douteux que des petits poussins et à fortiori des œufs, arrivent à terme après le 1^{er} juillet étant donné l'afflux des visiteurs estivaux.

Si les nids contiennent des œufs en juillet, il peut y avoir des poussins en septembre encore puisqu'il faut à l'espèce 24 jours d'incubation et 5 semaines d'élevage.

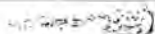
Dans la seule après-midi du 1^{er} juillet 1966, 2 bateaux accostèrent, d'abord à l'île de Terre puis à l'île du Large dont les jeunes navigateurs firent le tour au pas de course, ce qui n'est pas précisément la meilleure façon d'éviter l'affolement des oiseaux. Et pourtant les vacances scolaires n'étaient pas encore commencées dans cette région fréquentée surtout par des gens de la moitié Nord de la France.

Il est vraisemblable que peu de jeunes cormorans arrivent à terme après le début juillet, ce qui pourrait expliquer malgré un taux de fécondité remarquable, la stagnation de la colonie de Grands Cormorans, par rapport à l'augmentation spectaculaire des Goélands plus précoces et moins sensibles au dérangement, les poussins cherchant surtout à se camoufler dans la végétation.



Fig. 2. — Nid de Grand Cormoran : un adulte et deux jeunes.

(Photo M. Brosselin)



Avec une quinzaine de couples la survie de cette colonie est précaire, il suffit de quelques « mauvaises » années pour la faire disparaître.

En 1967 ce fut pis encore, à la mi-juin une dizaine de nids contenaient des œufs ou de jeunes poussins. Quinze jours plus tard, le 2 juillet, les œufs s'étaient mystérieusement « envolés » et deux nids seulement contenaient de jeunes poussins, les autres semblaient abandonnés.

L'absence de jeunes accompagnant la trentaine d'adultes visibles alentour est assez significative de l'insuccès de la nidification en 1967.

Dans cette seule journée du 2 juillet une demi-douzaine de bateaux plaisanciers accostèrent à l'Île de Terre, et autant de personnes nanties de deux « Zodiac » à moteur et de la panoplie complète du parfait pêcheur sous-marin, campaient sur l'Île du Large...

La S.E.P.N.B. s'est inquiétée de savoir quel était le statut de cet îlot, afin de préserver sa richesse ornithologique.

On a pu savoir ainsi, que la gestion de cette île avait été concédée par les Domaines, depuis le siècle dernier, au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Le Professeur FONTAINE, Directeur de cet établissement, a bien voulu que notre société prenne le relai sur le plan local afin de parfaire cette mise en réserve, quelque peu oubliée.

Dès le mois de juillet 1967, des pancartes lisibles à distance ont été posées, afin d'inviter les plaisanciers à ne pas débarquer sur cet îlot où toute intrusion est génératrice d'une panique préjudiciable aux couvées (1). Nous espérons bien qu'en 1968 le gardiennage sera assuré par un pêcheur des environs.

Il serait souhaitable que la chasse soit interdite dans un rayon de 200 ou 300 mètres autour de l'îlot, afin de mettre les reproducteurs à l'abri d'incursions dangereuses, surtout en mars, quand ils recommencent à fréquenter les lieux de nidification et que la chasse n'est pas encore fermée.

Certes, semblable destruction ne peut être le fait que de riches fusillots pour qui le portefeuille tient lieu de connaissance et même de conscience ou de droit.

Ces « restrictions » à l'accès et à la chasse ne sauraient qu'être profitables aux ressources du pays. L'attrait touristique du « Tour des Sept Îles », dont l'accès est interdit, montre bien le profit que peut tirer d'une telle réalisation tout le contexte local.

Peu importe si les Goélands nicheurs sur l'Île du Large ont à souffrir d'un supplément de visites. Leur nombre et leur vitalité permettent à leur population de subir sans dommage cette épreuve. Et même l'installation éventuelle d'une base nautique sur l'Île du Large, utilisant l'ancienne forteresse, ne saurait mettre en danger l'avifaune de l'Île de Terre si l'interdiction d'y débarquer est strictement respectée. animateurs et participants pourraient à la fois faire respecter l'interdiction et faire l'éducation des autres navigateurs.

(1) Les oiseaux ne s'envolent que lorsque le bateau approche à une trentaine de mètres du rivage à marée haute ou accoste à marée basse.